

Direction Famille Education Alimentation
Service : Vie Scolaire
Réf. : 2026/1/SJ/FM
Dossier suivi par Florence MALOINE
dfea@treillieres.fr
Tél : 06 75 09 79 65

Le Snudi FO 44

Objet : Réponse sur le positionnement de la Ville de Treillières sur les rythmes scolaires

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier relatif à l'organisation de la semaine scolaire. Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre contribution à un débat important qui concerne l'ensemble de la communauté éducative : élèves, familles, enseignants, personnels territoriaux et élus locaux.

À ce jour, je ne souhaite pas prendre de position définitive sur une éventuelle évolution de l'organisation de la semaine scolaire dans notre commune.

En effet, le Gouvernement et le ministère de l'Éducation nationale ont engagé une réflexion commune sur les rythmes scolaires et une convention citoyenne sur les temps de l'enfant a rendu son rapport en novembre 2025 (cf pièce jointe). Il paraît donc prématuré de préjuger des orientations qui pourraient être retenues à l'issue de cette concertation. Par ailleurs, les échéances nationales à venir, notamment l'élection présidentielle de 2027, sont susceptibles d'influer sur les politiques éducatives qui seront mises en œuvre dans les prochaines années.

En tant qu'adjointe déléguée à la Famille, à l'Éducation et à l'Alimentation, ma grille de lecture demeure avant tout l'intérêt de l'enfant et la prise en compte de ses besoins fondamentaux.

À ce jour, les travaux scientifiques et les évaluations disponibles ne permettent pas d'affirmer de manière consensuelle qu'une semaine de quatre jours serait systématiquement plus favorable qu'une organisation sur quatre jours et demi ou cinq jours. Les questions relatives au sommeil, à la fatigue, aux capacités d'attention, aux apprentissages, à l'équilibre de vie des familles, ainsi qu'à la qualité des temps périscolaires méritent d'être examinées avec rigueur et objectivité.

La diversité des analyses et des retours d'expérience invite à la prudence. C'est pourquoi toute décision éventuelle devra s'appuyer sur les orientations nationales, sur les avis des acteurs concernés et sur une évaluation approfondie des conséquences pour les enfants comme pour les familles et les personnels.

Dans cette attente, je reste attentive aux contributions de l'ensemble des partenaires de la communauté éducative et vous remercie pour les éléments que vous avez portés à notre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Aurélien CLOITRE
Adjointe à la Famille, à l'Éducation et à l'Alimentation


www.treillieres.fr